

Le 9 février 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-039

Assurance risques environnementaux

Marché public avec Liberty Speciality Markets

Avenant n°1

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	15 FEV. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2194-1-5° et R2194-7 du code de la commande publique relatifs aux modifications non-substantielles des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et de services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 novembre 2020 approuvant le marché d'assurance et notamment le lot « Risques environnementaux » avec Liberty Speciality Markets ;

Considérant la proposition de modifications des conditions générales et particulières du contrat faite par Liberty Speciality Markets ;

Considérant que ces modifications non-substantielles doivent faire l'objet d'un avenant au contrat ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 du marché d'assurance "Risques environnementaux" passé avec Liberty Speciality Markets portant sur les modifications des conditions générales et particulières du contrat ;
- De préciser que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

